

**Vladimir ENICH**  
**Agent Général**  
**AXA PREVOYANCE ET**  
**PATRIMOINE**

## **LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE LONGUE**

*Réalités et idées reçues, de la réflexion à l'action*

**6<sup>ème</sup> Forum International Economique et Financier de PARIS**

**Pavillon Dauphine le 6 Juin 2013**



# Une prise de conscience croissante

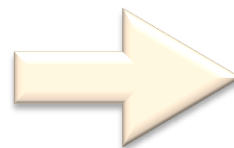
*Mais pour beaucoup ce n'est pas encore le passage à l'action*

- La préparation de la retraite reste le **1<sup>er</sup> motif d'épargne** des actifs<sup>(1)</sup>
- La retraite reste le risque engageant un financement prioritaire pour **54% des ménages français** <sup>(2)</sup>
- **40% des actifs** privilégient l'épargne individuelle pour préparer leur retraite<sup>(1)</sup>
- Le montant de la pension moyenne des retraités tous régimes confondus s'établissait à 1 256 Euros en 2011 (17,8 M de cotisants pour 13,1 M de retraités)

## **SERPENT DE MER**

*Projet ou sujet revenant fréquemment alors que sa mise en application, son développement ou son aboutissement ne semble pas arriver ou bien être repoussés continuellement*

*(source : culture.gouv.fr)*



**PASSAGE À L'ACTION**

(1) Deuxième édition du baromètre Deloitte - Les Français et la préparation de la retraite

(2) ensemble de la population des salariés en activité (PERP), ensemble des travailleurs non salariés en activité (Madelin), estimation FFSA-GEMA pour 2011

# D'abord, un fort besoin de conseil

## *Une frustration très forte des clients quant au conseil*

1

60% des français se sentent mal conseillés, et plus spécialement les 30-49 ans (source BPT)

2

La recherche d'information passe par l'entourage (66%), le Web (64 %) et la presse (61%) (Brand Preference Tracking)

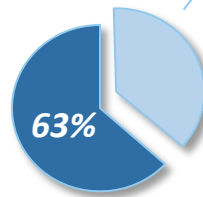
3

Le choix du fournisseur repose sur des critères de qualité du conseil (50%) de compétence et réputation (34%) et de solidité financière (33%)

# Agir..... oui mais quand ?

*L'atout majeur de la capitalisation*

- Poids des versements
- Poids de la performance



200€/mois 3%  
30 ans

**Contribution au capital constitué à un terme donné, de :**

1. l'effort d'épargne
2. la performance délivrée

**AGIR  
VITE**

**AGIR**

Risque Certain

Dégradation de la situation

Bonification du temps écoulé grâce aux intérêts composés et à l'avantage fiscal à l'entrée

# Agir..... oui mais COMMENT?

## Les 3 principaux atouts de l'épargne longue règlementée

1

### La rente viagère

- Garantie d'un **complément de retraite à vie**
- Revenus **réguliers** et **automatiques**
- **Protection des proches** avec la réversion et les annuités garanties
- Revenus **revalorisés** pour se prémunir de la hausse du coût de la vie

2

### Avantage fiscal à l'entrée

Possibilité de déduire une partie de ses cotisations de son impôt sur le revenu.

*PERP*



Maximum : 29 625 €  
Minimum : 3 703 €



*Madelin*

Maximum : 68 509 €  
Minimum : 3 703 €

42% des Français citent les allègements fiscaux comme outil souhaité pour financer leur épargne retraite\*

3

### Gestion financière adaptée à l'horizon retraite

- Horizon long terme
- répartition ajustée **automatiquement** tous les ans
- **sécurisation progressive** à l'approche de la retraite

\* Etude « Investor Horizons » de BlackRock - 2012

# La rente

- **La rente est la réponse à l'incertitude sur la longévité**
  - Mutualisation du risque individuel
  - Gestion automatique, confiée à un assureur
  - Mutualisation intergénérationnelle

**Et ce, malgré certaines idées reçues sur lesquelles il nous semble opportun de revenir...**

# « j'aurai plus de moyens à consacrer à l'épargne dans quelques années »

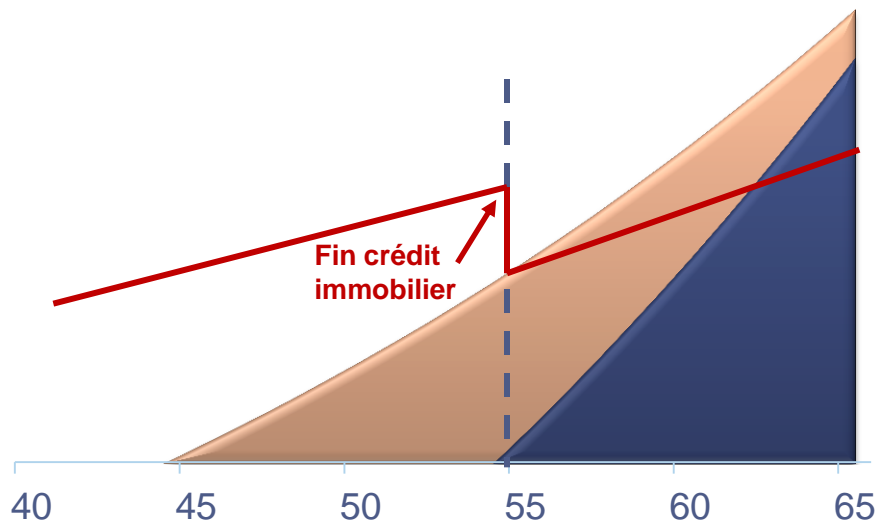
Idée reçue  
n° 1

→ Pourquoi attendre ?



Un mauvais calcul

Doubler le versement ne suffit pas à rattraper le retard pris (-14% sur le revenu de la rente)



Capital constitutif obtenu en versant :

■ 100€ / mois pendant 20 ans

■ 200€ / mois pendant 10 ans

— Charges

Hypothèse de revalorisation à 3% / an

→ Le saviez-vous ? Un décalage de 5 ans entrainerait une baisse de 31% du montant de la rente !

*"Parce que la situation s'améliorera dans quelques années !"*

Idée reçue  
n° 2



**FAUX !**

Espérance de vie

Age de départ à la retraite

Période de financement  
requis

1960

70 ans

60 ans

10 ans



actifs

retraité

2011

81.5 ans

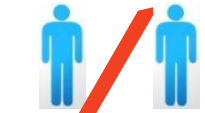
60/62 ans

19.5 à 21.5 ans



actifs

retraité



actif

retraité

**...moins de ressources**

**... en 2040**



« Que choisir au terme de mon contrat ? »



Sortie en Capital



Sortie en Rente viagère



- ❑ **Des revenus**
  - garantis toute la vie
  - susceptibles d'être revalorisés chaque année
- ❑ **Seule une rente peut couvrir avec certitude l'intégralité de la durée de vie.**

# « Mon capital sera suffisant pour payer ma retraite »

## Une solution qui commence bien ...

- L'épargne reste disponible
- En cas de décès précoce, l'épargne revient aux bénéficiaires
- La fiscalité du rachat partiel est avantageuse

## Mais c'est sous-estimer l'espérance de vie et cela peut se terminer très mal ....

- Risque d'épuisement prématuré de l'épargne
- Risque de compromettre la transmission de son patrimoine
- Risque de sous-utilisation de l'épargne



# « Avec la rente, mon capital est aliéné »

Idée reçue  
n° 4

« En êtes vous certain ? »

Et n'oublions pas :

- Qu'avant<sup>(1)</sup> la retraite pour les contrats PERP et Madelin :
  - le(s) bénéficiaire(s) sont protégés en cas de décès de l'adhérent, par exemple :
    - garantie plancher (cumul des versements)
    - rente viagère pour le conjoint survivant
    - rente éducation (bénéficiaire mineur, rente jusqu'à 25 ans),
  - l'adhérent est protégé en cas de décès de son conjoint (PERP : mariage, pacs) :  
Capital versé à l'adhérent (non imposable à l'IR)

<sup>(1)</sup> Le décès de l'adhérent entraîne le paiement d'une rente au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)

- Rente viagère lorsque le bénéficiaire est âgé de plus de 18 ans

- Rente temporaire jusqu'aux 25 ans du bénéficiaire lorsque le bénéficiaire est âgé de moins de 18 ans

« *La rente n'est pas adaptée à mes besoins* »

Idée reçue  
n° 5

« En êtes vous certain ? »

**Un choix de rente adaptée à votre situation future au moment du départ à la retraite**

- - Rente viagère simple sans réversion
  - - Rente viagère avec réversion à 100% ou 60% (ou autre % ou réversion réciproque à 60%)
  - - Rente viagère avec annuités garanties : avec 10, 15, 20, 25 annuités garanties
  - - Rente viagère au taux technique 0% ou 1,25% au choix de l'adhérent, pour la partie de la rente libellée en €
  - - Rente de réversion temporaire
  - - Rente majorée / minorée pendant ou au-delà des premières années
- **L'échange avec votre Conseiller sera, là aussi, important.**

# Complémentarité des solutions Retraite

## Contrats permettant une défiscalisation des cotisations

### PERP

- La liberté d'épargner
- La possibilité de réduire ses impôts grâce à des cotisations déductibles de votre revenu net global
- Un large choix de sortie en rente
- Une faculté de sortie en capital au terme
- Avantage ISF ( sous conditions)

### Madelin (uniquement pour les TNS)

- Une épargne régulière pendant la vie active
- La possibilité de réduire ses impôts grâce à des cotisations déductibles de votre revenu net global
- Un large choix de sortie en rente

## Contrats classiques d'assurance vie

### Epargne classique avec sortie optionnelle en rente

- La liberté d'épargner
- Une épargne toujours disponible tant qu'une option de sortie en rente n'a pas été choisie
- Le cadre fiscal favorable de l'assurance vie

### Variables annuities

- La liberté d'épargner
- Des revenus garantis dès l'adhésion
- Une épargne toujours disponible tant que la rente viagère n'a pas été activée
- Des revenus qui ne peuvent qu'augmenter en cas d'évolution favorable des marchés financiers
- Le cadre fiscal favorable de l'assurance vie

Rente  
À TITRE GRATUIT

### Rente sur produits Retraite (PERP/Madelin)

Rente imposable à l'impôt sur le revenu dans la **catégorie pension et rentes** (après application d'un abattement global de 10 % plafonné à 3 660 € par foyer fiscal).  
Prélèvements sociaux à 7,1 % (CSG + CRDS) sur la totalité de la rente dont CSG déductible au taux de 4,2 %.

Rente  
À TITRE ONÉREUX

### Rente sur PERCO ou assurance vie

**Seule une fraction de la rente est imposable Plus le rentier est âgé moins la rente est imposable :**

< 50 ans	: 70 %
50 - 59 ans	: 50 %
60 - 69 ans	: 40 %
69 ans <	: 30 %

**+ Prélèvements sociaux à 15,5 % qui s'appliquent sur la fraction imposable dans ce cas dont CSG déductible au taux de 5,8 %.**

## Focus sur la rente viagère à 15 annuités garanties

### A NOTER

*Les annuités garanties procurent un vrai retour sur investissement d'autant plus si l'on commence à épargner tôt*

Age	Versements mensuels	Capital constitutif à 65 ans	Versements bruts	Versements nets d'économie d'impôt (TMI : 30%)	Somme des annuités garanties 15 ans sans réversion et sans revalorisation
35 ans	164 €	100 000 €	59 028 €	41 319 €	<b>54 375 € (3625 * x 15)</b>
45 ans	301 €	100 000 €	72 281 €	50 597 €	
55 ans	730 €	100 000 €	87 600 €	61 330 €	

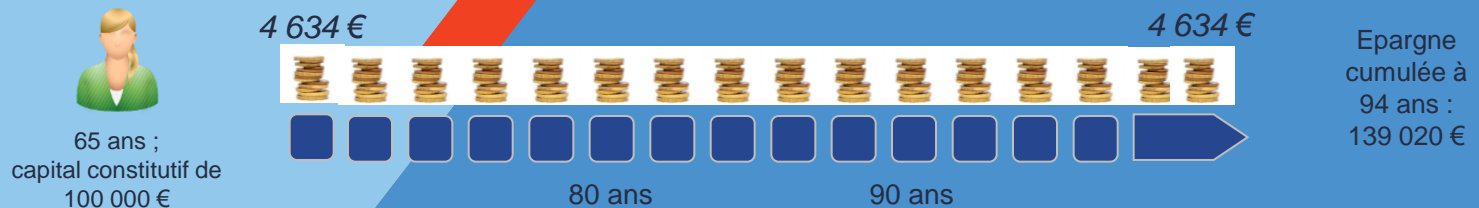
Pour mémoire la rente viagère simple annuelle se monte à **3 722 €**

# Taux technique & Taux de revalorisation

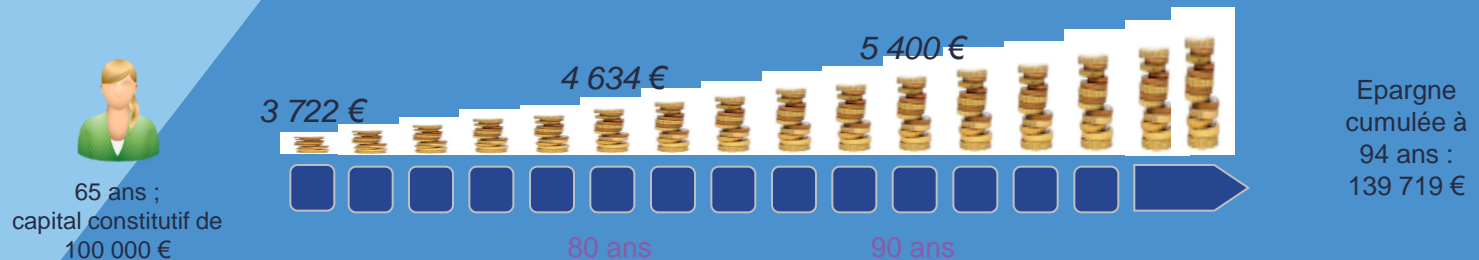
## Comparaison entre taux technique et taux de revalorisation

Prenons une hypothèse de revenus financiers de 1,50 %. Il existe deux façons de les redistribuer :

1 - Ils sont anticipés dès le calcul du montant de la rente : taux technique de 1,50 %



2 - Ils sont redistribués sous forme de revalorisation de la rente, au même titre qu'une épargne classique : taux technique de 0 % revalorisé à 1,50 %




Anticiper les revenus futurs permet de bénéficier d'une rente supérieure dès le début du service. En revanche, cela implique une revalorisation moindre au fil des ans.

Un taux technique de 0 % revalorisé permet quant à lui d'avoir une rente croissante dans le temps qui pourrait être plus adaptée aux besoins du client au fil des ans (entrée en dépendance...).

Bien sûr, si les revenus s'élèvent en fin d'année à 3 %, la rente au taux technique de 1,50 % sera revalorisée à 1,50 %

# Taux technique & Taux de revalorisation

Le niveau du taux technique est régi par la réglementation

	<u>PERP</u> plan consistant en la constitution d'une épargne convertie en rente	<u>PERP</u> plan en point	<u>Madelin</u>
	0 %	max 60 % TME* <small>* TME = taux moyen des emprunts d'Etat français</small>	max 60 % TME* <small>* TME = taux moyen des emprunts d'Etat français</small>

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, le taux technique réglementaire maximal autorisé est de 1,25 %.



# Les outils retraite

## POUR L'ENTREPRISE

**Retraite à cotisations définies**

**Retraite à prestation définie**

**Le PERE**

**Le PERCO**

## POUR LE PARTICULIER

**Variable annuités**

**PERP**

**Assurance vie**

**PEA**

# En conclusion, 5 bonnes raisons pour préparer sa retraite des aujourd'hui

## 1 L'espérance de vie augmente.

Une personne qui a 40 ans aujourd'hui, pourra vivre encore en moyenne lorsqu'elle aura 67 ans :

Source : tables TGH05 et TGF05, génération 1972.



## 2 Vous avez besoin de maintenir votre niveau de vie à la retraite...

... alors que la pension versée par les régimes obligatoires est en moyenne égale à **50%** du dernier revenu professionnel.

Source : OCDE 2007-2011.

## 3 La pension de retraite ne suffira pas à couvrir les dépenses incontournables.

### En activité



**Dépenses**  
(nourriture, logement, impôts, charges, santé, transport, vêtements, sorties, voyages, petits-enfants...)

### À la retraite

Complément de revenu à mettre en place

Pension de retraite

# En conclusion, 5 bonnes raisons pour préparer sa retraite des aujourd'hui

## 4 Plus tôt on commence à épargner, plus c'est facile !

Pour un complément de revenu mensuel de **500 €**, il faut épargner tous les mois :



Hypothèses retenues : année de calcul 2012, 4 % de rendement annuel net de frais de gestion, départ à la retraite à 67 ans, rente viagère non réversible à terme échu avec frais d'arrérages de 1 % et taux technique de rente de 0 %, fractionnement annuel, table TGF05. Les performances passées en préjugent pas des performances futures.

## 5 La possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux dès maintenant et de revenus à vie demain !

### En activité

L'État vous permet de faire des **économies d'impôts** : jusqu'à 41 % sur les sommes versées en 2012 <sup>(1)</sup>.

(1) Selon la réglementation fiscale en vigueur au 01/08/2012.

### À la retraite

Certitude d'avoir un **revenu régulier à vie** et revalorisable dans le temps, avec réversion possible pour protéger ses proches.

**La rente, une assurance contre le risque  
(positif) de vivre très longtemps**

**Merci de votre attention**

**Vladimir ENICH**

**Agent Général AXA PREVOYANCE ET PATRIMOINE**

**14 Avenue des COTTAGES**

**92340 BOURG LA REINE**